|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Mission 1 – Résoudre un conflit** | | |  |
| Durée : 1 h + 10’ | Homme avec un remplissage uniou **Groupe avec un remplissage uni** | Source |

**Jeux sérieux**

* Concevoir des groupes de 4 étudiants,
* Chaque étudiant conçoit ses propres documents au sein du groupe,
* Á l’issue du travail, le groupe compare et analyses les productions de chacun et retient le travail qui sera soumis au formateur et/ou aux autres groupes.

**Contexte professionnel**

Mme Berthod, vient de sortir d’une réunion, le 10 octobre, au cours de laquelle elle a informé ses ouvriers de production qu’à compter du mois de novembre ils travailleraient en deux équipes de travail de 2 x 7 heures, ce qui est nouveau puisque jusqu’à présent ils travaillaient tous en journée.

Elle fait appel à vous car elle est désemparée face à l’hostilité entrainée par l’annonce de ce changement. Elle reconnait s’être emportée très vite lors de la réunion, laissant ses propos dépasser ses pensées et convictions.

Elle vous relate les faits (**document**) et attend que vous l’aidiez à dépasser ce conflit qui s’est installé.

**Doc.   Compte-rendu de la réunion par Mme Berthod**

**Mme Berthod** : « Face à l’augmentation de nos commandes, je me vois obligée de modifier les rythmes des chaînes de travail pour tous les salariés de production, vous travailler avec 2 équipes qui travailleront en 2 x 7 et donc alterner les heures de travail du matin et d’après midi… »

*Tout d’abord, un grand silence s’est installé, chacun étant un peu surpris et il n’y a pas eu de réaction immédiate, Ensuite, les questions et les désapprobations sont arrivées…*

**Manuel**: « Et si on n’est pas d’accord, que va-t-il se passer ? »

**Monique**: « Oui, moi j’ai signé mon contrat mais avec des horaires en journée, ça ne me va pas du tout de travailler en équipe postée »

**Mme Berthod** : « Mais je pense que vous avez tous compris, qu’il ne s’agit pas d’un travail de nuit mais d’une alternance sur deux créneaux horaires qui sont 6 h-13 h ou 13 h-20 h. »

**Manuel**: « Moi je ne viendrai pas travailler la nuit. »

**Norbert :** « Bien sûr, c’est facile pour vous, vous êtes dans votre bureau, vous rentrez chez vous passer la soirée avec votre famille, pendant nous resterons à remplir les flacons. »

**Mme Berthod** **:** « Vous savez, même lorsque je quitte le site, je ne suis jamais vraiment partie d’ici, je travaille aussi très souvent de la maison et je fais comme vous des horaires difficiles. »

**Norbert**: « On n’a qu’à échanger nos postes si vous voulez. »

**Mme Berthod** **:** « Pensez bien que cette décision est prise pour que tout le monde garde son poste, vous savez que nous sommes privilégiés en travaillant dans une branche du luxe, regardez les autres secteurs. Vous pouvez quand même faire un effort… »

**Monique** : « Je vous trouve très injuste car des efforts on en fait souvent, et qu’est-ce que l’on a en retour ? Une prime de 120 € l’année dernière, vous trouvez ça motivant ? »

**Mme Berthod** : « Ah, mais si vous n’êtes pas contente, allez ailleurs, la porte est ouverte. Vous savez des personnes qui veulent travailler j’en reçois régulièrement, vous n’êtes pas indispensable malgré vos 15 ans passés dans l’entreprise. »

**Monique**: « Très bien, je retourne à mon poste, et je vais réfléchir… *» Elle quitte la réunion suivie des yeux par tous les participants.*

**Mme Berthod** : « Bon, vous comprenez quand même que c’est pour le bien de tous ? »

**Catherine**: « Peu importe, vous ne pouvez pas nous parler comme ça, vous croyez que c’est normal ? »

**Stéphane :** « Si on est tous d’accord, on a qu’à faire grève. »

*La discussion continue sur le fait d’arrêter le travail ou pas, il a fallu alors calmer les salariés. Il est impératif de réfléchir à un moyen de calmer ce climat défavorable au travail qui est un vrai frein à la confiance.*

*L’opposition sur le travail en équipes a été radicale Mme Berthod n’a même pas pu présenter les conditions financières intéressantes pour les salariés qu’elle avait décidé avant la réunion.*

**Rappel**

Avant la réunion, les conditions du passage au travail en équipes, décidées avec l’encadrement et le comptable, étaient les suivantes :

* Les horaires seront les suivants : équipe 1 = 6 h - 13 h ; équipe 2 = 13 h-20 h
* Les salaires horaires seront majorés de 25 % au titre de l’incommodité pour les salariés qui travailleront en équipe (Le minimum légal est de 20 %)
* Le nombre de salariés travaillant à la production sera doublé par le recrutement d’intérimaires.

**Travail à faire**

1. Proposez une solution pour dépasser durablement ce conflit avec ses salariés.
2. Rédigez vos propositions et remarques dans un rapport écrit.
3. Sauvegardez votre travail dans le dossier Erbioline sous un nom significatif.